Marz'Annonces

#41 | Juillet à décembre 2019

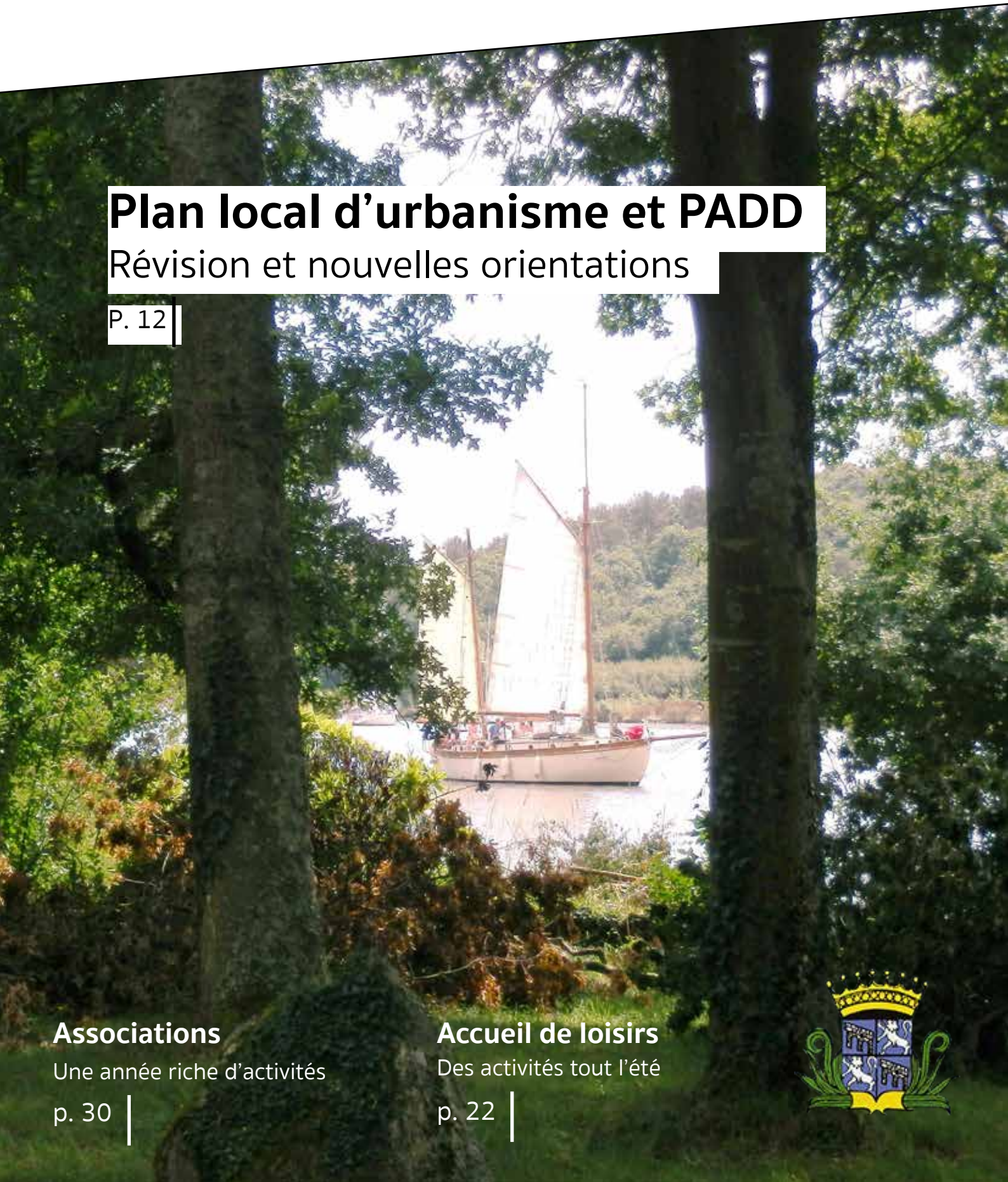

Plan local d'urbanisme et PADD

Révision et nouvelles orientations

P. 12

Associations

Une année riche d'activités

p. 30

Accueil de loisirs

Des activités tout l'été

p. 22

Sommaire

Vos élus | 3
Éditorial | 3
Actualités | 4
Vie municipale | 6
Votre territoire | 18
Enfance – jeunesse | 22
Vie scolaire | 26
Vie associative | 30
Votre médiathèque | 36
L'agenda | 38
État civil | 38
Marz'en pratique | 39

4

30

24

28

Magazine d'informations municipales de la ville de Marzan
N°41 - Juillet à décembre 2019

Directeur de publication : Denis Le Ralle
Adjointe au directeur de publication : Annie Jauny
Rédaction : élus et personnel municipal
Conception : Le Homard Bleu - Communication made in Breizh 06 64 85 28 28 www.lehomardbleu.bzh
Impression : ville de Marzan

Crédits photos : Ville de Marzan, LeHomard Bleu Communication, Wikicommons, Hélène Baron
Tirage : publication gratuite imprimée à 1000 ex. sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement
Diffusion : *Marz'Annonces* est également disponible sur le site web www.marzan.fr

Vos élus

Le maire, les adjoints
et le conseiller délégué
vous accueillent
en mairie de Marzan

Denis Le Ralle
MAIRE
Sur rendez-vous les
lundi, mercredi, vendredi

Colette Benoit
1ÈRE ADJOINTE
Urbanisme, travaux, voirie
Sur rendez-vous

Éric Lippens
2E ADJOINT
Affaires sociales et scolaires, enfance et jeunesse
Sur rendez-vous
le mercredi

Annie Jauny
3E ADJOINTE
Affaires culturelles et sportives, communication
Sur rendez-vous

Martine Dussart
4E ADJOINTE
Solidarité, famille, transports scolaires
Sur rendez-vous

Christian Trémant
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Manifestations culturelles
Sur rendez-vous

Éditorial

Le nouveau PLU opérationnel en avril 2020

Mesdames, Messieurs.

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en ce début d'été, en effet c'est pour beaucoup la période des vacances, période synonyme de moments partagés en famille, de départ ou tout simplement de repos.

L'activité communale, quant à elle, ne prend pas de vacances et continue à se poursuivre à travers les différents dossiers et projets ; notamment la réfection du carrelage de la cantine et de la salle polyvalente, les travaux de la mairie (extensions et mises aux normes handicapées) qui permettront de vous recevoir dans de meilleures conditions. Débutés en avril, nous espérons qu'ils se terminent au printemps prochain. Je tenais à nous excuser de la réduction des activités associatives engendrée par notre occupation provisoire de la médiathèque et de profiter de ces quelques lignes pour souligner l'investissement du personnel administratif ainsi que des bénévoles de la médiathèque qui font de leur mieux pour vous accueillir dans des locaux restreints.

Vous avez été nombreux à assister à la réunion publique du 19 juin sur le PLU. Le 04 juillet : approbation du projet par le conseil municipal puis transmission du projet aux personnes publiques associées (PPA) qui auront 3 mois pour émettre leur avis et prescription. Novembre : enquête publique avec le commissaire enquêteur pendant 1 mois où vous pourrez faire vos observations. Février 2020 : approbation du PLU par le conseil municipal. Après les 2 mois de contrôle de légalité, le nouveau PLU sera opérationnel en avril 2020. Notez que, d'ici là, l'ensemble de l'équipe municipale reste à votre écoute !

Toujours dans la continuité de nos projets et travaux, je vous annonce l'ouverture fin 2020 d'une maison de santé et de logements sociaux place Saint-Pierre (anciennement maison des sœurs).

Le 2 août prochain, Mme Sylvie Calle aura le plaisir de vous accueillir dans son bar tabac qui, après travaux, s'appellera « Le Temps Fort ». Je vous invite à venir nombreux lui rendre visite.

Au nom du personnel et du conseil municipal, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

DENIS LE RALLE
Maire de Marzan

Arbre des naissances planté

Pour la troisième année consécutive, samedi 23 mars, en présence de M. le Maire, Denis Le Ralle, et de plusieurs conseillers municipaux, s'est déroulée la cérémonie d'accueil pour les 22 bébés nés en 2018. Les papas de Zoé, Corentin et Martin ont planté le fruitier qui cette année est un cerisier. Sculpté par Joseph Kerrouault, un totem représentant un bébé avec l'année de naissance (2018) a été installé sur une dalle, devant cet arbre.

Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai s'est effectuée au cimetière de Marzan en présence d'anciens combattants, d'élus, d'habitants et de jeunes de la commune. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument aux morts.

Le marché toujours en place

Depuis plus d'un an, chaque dimanche matin de 8h à 13h a lieu un petit marché sur la Place de la Fontaine. Nous pouvons y trouver de la charcuterie traditionnelle, poulet rôti, des galettes et crêpes avec possibilité de dégustation sur place. Egalement pesto, tapenade et autres sont proposés. Après une interruption de quelques mois, nous trouverons à nouveau fruits et légumes. Nos commerces sont également ouverts le dimanche matin.

Embouteillage à La Roche-Bernard

Qui n'a jamais entendu parler du grand bouchon de la Roche Bernard, où à chaque départ en vacances, de nombreuses voitures franchissaient le pont suspendu de la Roche Bernard (qui est en fait le pont de Marzan/Nivillac) pour rejoindre le lieu de leurs vacances ? Samedi 1er juin, l'Association « La Nationale d'Autrefois » de la Roche Bernard, avec Mickael et Roselyne, fans de voitures vintage, en partenariat avec les communes de Marzan, Missillac et Nivillac ont essayé de reproduire ce bouchon. 160 voitures vintage étaient inscrites. L'Association Marz'Arts a accueilli les « vacanciers » en tenue d'époque pour certains, autour d'une petite collation et assuré la sécurité sur le parking Place de la Fontaine. L'Association « Les Marzanners » a assuré la sécurité sur la route jusqu'à La Roche -Bernard où un pique-nique géant était organisé. Prochain rendez-vous dans 2 ans.

Cabinet infirmier

Suite au départ de l'infirmière Christelle Le Floch pour mener d'autres projets, Antoine Fernandez vous informe de l'arrivée, début juillet, d'une nouvelle infirmière : Emilie Santerre. Émile Santerre et Sabine Michelot (infirmières sur Péaule) seront amenées à travailler en collaboration avec Antoine Fernandez au sein du cabinet de Marzan situé au 2 rue de la Fontaine à Marzan. Les horaires des permanences restent inchangés (de 7h30 à 8h les mercredis et samedis) ou sur rdv. Le numéro est le 06 32 03 77 48.

« AU REVOIR ET MERCI. A l'heure de partir vers de nouvelles aventures professionnelles, je vous remercie chaleureusement pour votre accueil durant ces (presque) 15 années. Je vous souhaite le meilleur pour chacun d'entre vous. » Christelle Le Floch, infirmière libérale

A. Attal Electricité

Alexandre Attal a installé son entreprise d'électricité générale à Rosquérant, à Marzan. Il réalise vos divers travaux d'électricité (neuf, rénovation, dépannage, domotique, interphonie...). Contact : Alexandre Attal - Tél. 06 65 34 27 95 - Email : attal.alex@gmail.com - Site web : www.attal-alexandre-electricite.fr

CecileWeb

CecileWeb est née de la volonté d'apporter aux commerçants, artisans, PME ou entrepreneurs, la visibilité que mérite votre site internet : respect de votre charte graphique ; architecture et conception de votre site en adéquation avec vos attentes et répondant à celles de vos visiteurs ; intégration des dernières normes en matière de référencement naturel ; référencement local pour un meilleur positionnement ; réalisation de sites responsive accessibles sur tous supports. J'offre deux possibilités afin de répondre à vos attentes : la création ou refonte de votre site internet en accompagnement afin de vous conseiller durant toutes les étapes et vous permettre d'obtenir un site internet professionnel pour un budget accessible ; la création, refonte ou amélioration du référencement de votre site internet que vous me déléguez en totalité. Contact : Cécile Philippot. Formation informatique - Création de sites web, refonte et référencement. Cipry - 56130 Marzan. Email : contact@cecileweb.com Site web : cecileweb.com - Facebook : https://www.facebook.com/cecileweb - Tél. 06 5114 00 99.

Le Temps Fort

Sylvie est heureuse de vous accueillir dans son bar tabac appelé « le temps fort ». L'ouverture sera le vendredi 2 août 2019. Le temps fort possède sa page Facebook, il suffit d'aimer pour voir l'évolution des travaux. Horaires : lundi 6h30 -14 h et 16h - 20 h ; mardi 6h30 -14 h et 16h - 20 h ; fermé mercredi ; jeudi 6h30-14h et 16h - 20 h ; vendredi 6h30 - 14h puis à partir de 16 h ; samedi 6 h30-14h puis à partir de 16 h ; dimanche 8 h-13 h 30 puis à partir de 17 h. Contact : Le Temps fort - 8 Place Saint-Pierre 56130 Marzan. Tél. 02 99 70 66 04

Hypnothérapeute

Jeanne Nicolaï, hypnothérapeute, reçoit sur rendez-vous sur Marzan, La Baule et Nantes. Elle est praticienne certifiée en hypnose Ericksonienne, PNL et Pédohypnose pour enfants et adolescents. Elle est membre du Syndicat unitaire des professionnels de l'hypnose. Elle travaille sur le stress, l'angoisse, l'anxiété (TAG), l'agressivité, l'isolement, la phobie scolaire, l'énurésie, l'encoprésie, l'opposition, la colère (enfants, ados), les phobies, les tics, les addictions, les dépendances, les troubles de l'alimentation et du poids, les périodes difficiles de la vie (deuils, divorces, séparations...), la gestion de la douleur, les troubles du sommeil, etc. Contact : Jeanne Nicolaï - 36, rue des Ajoncs 56130 Marzan - Tél. 07 67 83 56 64 - jnhypnotherapie@free.fr

Atelier cuisine Gracias Nini

Stéphanie Lebreton a installé sur Marzan l'Atelier cuisine « Gracias Nini ». Elle propose des cours de cuisine « La santé dans l'assiette ». Contact : Stéphanie Lebreton - Le Commun Brunel 56130 Marzan - Tél. 06 41 03 56 36 - Email : atelier.graciasnini@gmail.com - Site web : www.graciasnini.com

IMPORTANT La municipalité de Marzan vous informe de l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l'achat de prestations proposées par ces entreprises.

MAIRIE

Le point sur les travaux de rénovation

Point sur les travaux : Après une quinzaine de jours de désamiantage, la démolition des murs intérieurs et des contours de fenêtres a débuté début avril. L'extension du bâtiment est en cours de construction. Ces travaux devraient durer entre 12 et 14 mois. Nous nous excusons pour tous les désagréments causés aux riverains pendant ces travaux.

› Travaux de rénovation et extension de la Mairie

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal les devis des cinq lots restant infructueux pour les travaux de rénovation et extension de la mairie. M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les offres que la commission d'ouverture des plis propose de retenir :

Lot N° 3, maçonnerie : Ent. LE RAY MARZAN : 113 409.87 € soit 136 091.84 € T.T.C.

Lot N° 5, charpente bois : Ent. GUERIZEC PEAULE : 17 922.14 € soit 21 506.57 € T.T.C.

Lot N°12, peinture : Ent. NIZAN SERENT : 19 333.33 € H.T. soit 23 200.00 € T.T.C.

Lot N° 13, chauffage plomberie sanitaires VMC : Ent. CRUSSON SAINT LYPHARD 54 000.00 soit 64 800.00 € T.T.C.

Lot N°14, électricité courants forts courants faibles : Ent. CRUSSON SAINT-LYPHARD 46 000.00 € H.T. soit 55 200.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces offres.

Les lots étant désormais tous attribués, le montant total des travaux s'élèvera à 491 690.24 € H.T. soit 590 028.29 € T.T.C. auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et des divers bureaux d'études (contrôle technique, diagnostic amiante, SPS, etc.) pour un montant de 47 250.60 € H.T. soit 56 700.72 € T.T.C.

A ce stade, le coût total de l'opération de rénovation et extension s'élève à 538 940.74 € H.T. soit 646 729.01 € T.T.C.

› Souscription d'une assurance dommages - ouvrage

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation et extension de la Mairie de Marzan.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'assurance dommages ouvrage faite par le Cabinet PILLIOT pour la somme de 5 931.91 € T.T.C.

Célébration des mariages pendant les travaux de la mairie

Le Conseil Municipal décide que la célébration des mariages aura lieu à la salle bleue de la salle des ajoncs 18, rue du Général de Gaulle, durant la période des travaux de rénovation-extension de la Mairie, soit pour une durée d'un an à compter du 21 mars 2019. Il invite Monsieur le Maire à informer Monsieur le Procureur de la République de cette décision.

STADES DE FOOTBALL

Travaux de rénovation des deux terrains

Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, l'Entreprise ROPERT, a procédé à la rénovation du stade d'honneur par un décapage du tapis végétal sur environ 4 à 6 cm d'épaisseur et un regarnissage complet.

Il est interdit de pénétrer sur le stade jusqu'à fin août.

Terrain d'honneur : décapage du tapis végétal sur 4 cm et regarnissage : 8 853.60 € H.T. soit 10 624.32 € T.T.C.

Terrain de Foot B : regarnissage, décompactage et fertilisation : 2 150.00 € H.T soit 2 580.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux pour la somme totale de 13 204.32 € T.T.C.

BASKET-BALL

Traçage du terrain, câbles et panneaux

M. le Maire informe que le traçage du terrain de basket de la salle de sports ne répond plus aux exigences requises pour la pratique de ce sport en compétition et que les panneaux de basket ne sont plus aux normes. Par conséquent, il a sollicité deux entreprises. Pour l'établissement de devis de marquage : LE GLOANIC INGUINIEL 1 581.60 € T.T.C. et ACL SPORT NATURE BEIGNON : 2 104.80 € T.T.C. Pour la réalisation des travaux de remplacement des câbles : SN SPORT 5 219.00 € T.T.C. et SDU SPORT 7 183.39 € T.T.C. Le Conseil Municipal a retenu les offres suivantes : LE GLOANIC pour la somme de 1 581.60 € T.T.C. et SDU SPORT pour la somme de 7 183.39 € T.T.C.

Remplacement de sols de la salle polyvalente

Suite au constat de la dégradation des revêtements de sols de la salle polyvalente, des entreprises ont été sollicitées afin de recueillir plusieurs avis sur les matériaux les plus judicieux à mettre en œuvre pour la réfection des sols. Les diverses propositions ont été soumises à la commission des travaux qui a opté pour des lames PVC dans la grande salle et dans l'entrée et pour du carrelage dans le restaurant scolaire. Par conséquent, Monsieur le maire a présenté le devis de l'entreprise TUAL ETRILLARD, proposant ces deux types de mises en œuvre, il s'élève à 37 983.35 € H.T soit 45580.02 € T.T.C. Le Conseil Municipal a validé ce choix et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du P.S.T. 2019.

ASSOCIATIONS

10 450 € de subventions accordées

La commission des Affaires Socio-culturelles propose d'attribuer pour 2019, les subventions suivantes aux associations de la commune de Marzan. A.S Garde du Pont Eveil de l'enfant : 350 €. Jeux Te Dis : 90 €. Marz'Yoga : 50 €. Marzan Sporting Club : 250 €. A.S Garde du Pont Football : 3 000 €. Amicale des Boulistes : 100 € + 125 €. Marzan Boxing Club : 1 100 €. Breiz sud Football (babyfoot) : 250 €. A.S Garde du Pont Breizh Sport Basket : 500 €. A.S Garde du Pont Cyclisme : 300 €. Marz'en rando : 270 €. Amicale laïque Le Pigeon-Vert : 100 €. Club de l'Amitié MARZAN : 550 €. Anciens combattants (AFN) : 100 €. En avant les P'tits Loups MARZAN : 180 € + 375 €. Le Cercle MARZ'ARTS : 280 € + 250 €. Les MARZANERS : 500 €. Association de chasse : 270 €. APEL Saint Gildas MARZAN : 100 €. Alcool Assistance La Croix d'Or HERBIGNAC : 50 €. Souvenir Français : 100 €. Amicale des Donneurs de Sang LA ROCHE BERNARD : 100 €. Ass. veufs et veuves Morbihan : 70 €. Ligue contre le cancer VANNES : 60 €. Assoc. Cinéma La Couronne : 300 €. SNSM PENERF DAMGAN : 150 €. Garde du Pont Badminton : 500 €.

Soit un total de 10 450 € de subventions proposées. Le Conseil Municipal suit les propositions de la Commission et vote les subventions telles qu'indiquées ci-avant.

TAXES LOCALES

Les taux votés restent inchangés en 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés pour l'année 2018. Taxe d'habitation : 14.06 %. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 17.97 %. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 45.74 %. Ces taux étaient identiques à ceux votés en 2017. Il propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2019 les taux votés en 2018.

Pour l'année 2019, les bases prévisionnelles communiquées par la DGFIP sont les suivantes : taxe d'Habitation 2 444 000 € ; taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 1 940 000 € ; taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties 107 900 €. En appliquant à ces bases prévisionnelles les taux votés en 2018, le produit des trois taxes s'élèverait à 741 597 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés vote les taux des contributions tels que proposés par Monsieur le Maire pour 2019, soit sans augmentation par rapport à 2018.

ACHAT

Fourniture et tir de feu d'artifice

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société 8ème Art pour la fourniture et la prestation de tir d'un feu d'artifice le 6 juillet 2019. Ce devis s'élève à 2 650 €. Le Conseil Municipal retient la proposition de la Société 8ème Art.

PROJET

Une maison de santé **bientôt en travaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents scénarios proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements locatifs dans le bâtiment situé 3, place Saint Pierre, acquis par la Commune dans cet objectif d'aménagement.

L'objectif premier de cette acquisition étant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prioriser le lancement de cet aménagement en 2019 et de programmer le lancement de l'opération consistant en l'aménagement des logements locatifs en 2020.

Le scénario correspondant et consistant à rénover le rez-de-chaussée du bâtiment existant et à l'agrandir pour permettre l'accueil de professionnels de santé (infirmiers, psychomotricien, kinésithérapeute et médecins) est présenté au Conseil Municipal. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 654 699 € H.T.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet tel qu'il est présenté au stade APS, décide la réalisation de ces travaux et invite Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention au taux de 25 % au titre de la DETR.

NOMINATION

Un nouvel agent **de prévention**

La règlementation en matière de sécurité et santé au travail impose la nomination dans chaque collectivité d'acteurs de la prévention. Il précise que la mission d'agent chargé de la fonction d'inspection a été confiée, par convention, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan. La fonction d'assistant de prévention était jusqu'à son départ en retraite assurée par Monsieur Rémi Taverson, agent des services techniques de la Commune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la confier à Monsieur Maxime Nicolas, agent des services techniques. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

CAMPAGNE

Les piégeurs de ragondins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 6 volontaires ont participé à la campagne de piégeage des ragondins du 2 avril au 6 mai 2019 et qu'il convient de les indemniser en supplément du repas qui leur sera offert. Le Conseil Municipal fixe à 60 euros l'indemnité pour la campagne 2019. Lors de cette campagne, 109 ragondins ont été piégés.

VESTIAIRES ET ÉGLISE

Mises aux normes **pour l'accessibilité**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les devis établis pour la mise en conformité à l'Ad'AP de l'église et des vestiaires du terrain de sports rue du stade.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées.

Maçonnerie église : SARL THEBAUD MARZAN 2 402.00 € H.T. soit 2 882.40 € T.T.C. ; SAS RYO MARZAN 2 355.00 € H.T. soit 2 826.00 € T.T.C.

Menuiserie vestiaires terrain de sports : Ent. DANION NIVILLAC 1 135.00 € H.T. soit 1 362.00 € T.T.C. ; SARL PRIEZ SAINT-DOLAY 1 455.50 € H.T. soit 1 746.60 € T.T.C. ; SARL PAULAY ARZAL 950.98 € H.T. soit 1 141.18 € T.T.C.

Sanitaires terrain de sports : EURL DESGRES MARZAN 1 293.00 € H.T. soit 1 551.60 € T.T.C. ; SARL BOCENO LA ROCHE-BERNARD 1 407.92 € H.T. soit 1 689.50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a retenu les offres suivantes et à autoriser M. le Maire à signer les devis correspondants.

Maçonnerie église : SAS RYO MARZAN 2 355.00 € H.T. soit 2 826.00 € T.T.C.

Menuiserie vestiaires terrain de sports : Ent. DANION NIVILLAC 1 135.00 € H.T. soit 1 362.00 € T.T.C.

Sanitaires terrain de sports : EURL DESGRES MARZAN 1 293.00 € H.T. soit 1 551.60 € T.T.C.

Le conseil municipal invite Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, concernant les travaux ci-dessus et l'aménagement des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

ASSAINISSEMENT

Les buses d'eaux pluviales **déplacées**

Le SIAEP de Questembert a effectué le déplacement et le remplacement des buses d'assainissement collectif de la Fontaine du bas du bourg jusqu'à l'ancien abattoir. La commune en a profité pour déplacer et agrandir les buses d'eaux pluviales en passant de diamètre 800 en diamètre 1000, ce qui permettra d'avoir une capacité d'évacuation plus importante des eaux arrivant dans le bas du bourg.

PATRIMOINE

Des travaux à la chapelle de Miguel

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal l'estimation du coût des travaux de maçonnerie, couverture, serrurerie-métallerie, menuiserie et électricité à réaliser à la chapelle de Miquel.

Le Conseil Municipal décide de lancer ce programme de travaux et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de restauration du patrimoine non protégé au taux de 25% .

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 40 500.00 € H.T. soit 48 600.00 € T.T.C. sur la base de l'estimation du coût des travaux.

Lors de la séance du 2 mai, Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les devis établis pour la réalisation de travaux à la chapelle de Miquel. Couverture : Entreprise RYO ARZAL 1 778.40 € T.T.C. Métallerie : Entreprise PAULAY ARZAL 1 867.50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux par les entreprises RYO et PAULAY.

LE CONSEIL EN BREF

› Bâtiment 3, rue du Général de Gaulle : avenant n° 1 à la convention signée avec l'Etat et fixation du loyer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'accord de Monsieur le Préfet pour le changement d'usage d'un logement situé 3, rue du Général de Gaulle, afin d'y permettre l'installation d'un commerce.

Monsieur le Préfet a donné une suite favorable à cette demande. Par conséquent le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail commercial au profit de Madame OLIVIERO salon de coiffure « Envie d'hair » pour une mise à disposition des locaux à compter du 1er mars 2019. Le loyer mensuel s'élèvera à 450 €. Les frais de rédaction et d'actes relatifs au dit bail seront à la charge du preneur.

› Contrat de dératisation pour l'année 2019

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de la Société FARAGO pour le renouvellement du contrat de dératisation pour la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Le coût de la prestation s'élève à 2 875.62 € T.T.C. Ce contrat est proposé sur les mêmes bases techniques que celles de l'année passée (3 passages par an et fourniture de raticide et souricide).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Société FARAGO aux conditions indiquées.

PLAN LOCAL D'URBANISME ET PADD

Révision et débat sur les orientations

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 3 novembre 2016.

L'article 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les P.L.U. comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que le P.A.D.D. définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du P.A.D.D. doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire détaille alors les orientations générales du projet de P.A.D.D. en suivant le projet de ce document :

Orientation 1
Poursuivre les développements économiques et développer les activités touristiques

- Soutenir le développement économique s'appuyant sur le parc à vocation industrielle préférentielle identifié au SCoT (schéma de cohérence territoriale)

- Maintenir et développer les activités agricoles

- Favoriser les activités touristiques et de loisirs

Orientation 2
Conforter la centralité du cœur de bourg et garantir un cadre de vie de qualité

- Assurer une croissance maitrisée et équilibrée de la population

- Favoriser la diversification et le renou-

•••

•••

vellement du parc de logements

- Encadrer les projets urbains, tout en préservant le cadre de vie et encourager les modes de déplacements alternatifs

- Renforcer la centralité et encourager le développement commercial

Orientation 3
Protéger et mettre en valeur les hameaux, les paysages, le patrimoine et l'environnement

- Maintenir et entretenir les trames vertes et bleues et protéger les espaces naturels

- Protéger la population des risques et nuisances et encourager les énergies renouvelables

- Valoriser la vallée de la Vilaine et les paysages ruraux

- Maintenir le patrimoine architectural et urbain

- Soutenir la vitalité du village de Casprais, Bois-Marzan et Pigeon Vert et la vie dans l'espace rural.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert. Le Conseil Municipal s'exprime sur le contenu des orientations déclinées dans le P.A.D.D.

Aucune observation majeure n'est formulée sur l'orientation 1 : la volonté d'encourager le développement économique et les activités touristiques est manifeste et tend à dynamiser le tissu économique nécessaire à la vitalité de la Commune.

Le souhait de préserver l'activité agricole et par-delà d'encourager son développement est un enjeu majeur qui est concrétisé dans ce document par la limitation de la consommation des terres agricoles, est unanime.

Concernant l'orientation 2 du P.A.D.D., le Conseil Municipal prend acte des préconisations du SCoT Arc Sud Bretagne relatives à la maîtrise de la croissance de la population. Par conséquent, le document vise à répondre aux besoins de logements pour assurer le maintien de la population notamment dans le centre bourg afin de conforter la centralité et le développement commercial. Cette volonté est liée à la politique actuellement menée par le conseil municipal pour la revitalisation du centre bourg (création d'une maison de santé pluridisciplinaire d'initiative communale, soutien au développement des activités commerciales …). Cette démarche est instaurée dans un objectif de mixité de l'habitat et des activités de commerces et services.

La densification de l'urbanisation en zone agglomérée ou en extension urbaine fera l'objet de la mise en place d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Concernant les cheminements piétonniers et cyclistes le long des voies existantes dans l'agglomération, cette démarche d'aménagement a déjà été intégrée lors des requalifications de rues opérées ces dernières années (rue de la gare, rue du calvaire, rue du château, rue des ajoncs). Les aménagements futurs prendront en compte les circulations partagées.

Enfin l'orientation 3 inscrite au P.A.D.D. s'inscrit dans un souci de protection et de mise en valeur des hameaux en adéquation avec la protection du patrimoine et de l'environnement. Le Conseil Municipal adhère à la volonté de préserver les trames verte et bleue. Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de prendre en compte le périmètre de captage d'eau potable du Drézet à FEREL et de préserver et valoriser la vallée de la Vilaine.

Dans le projet de P.A.D.D. présenté, il est proposé de créer deux STECALS aux lieux-dits «Casprais» et «Bois Marzan» à l'intérieur desquels il serait possible de combler les «dents creuses» par la construction d'habitations. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant que le caractère exceptionnel de ces secteurs n'est pas justifié et que l'éloignement de ces hameaux par rapport à l'agglomération est contraire à l'obligation faite de densifier les constructions dans les périmètres urbains, décide de ne pas donner suite à ces projets de STECALs. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sera modifié.

Par contre, le projet de STECAL Equipement au lieu-dit « Le Pigeon Vert » est maintenu pour permettre de répondre à d'éventuels besoins d'équipements et d'extension de l'école publique.

Concernant les lieux-dits, à part les changements de destination de quelques bâtiments recensés en pierre, il n'y aura pas de possibilité de nouvelles constructions à l'exception d'un besoin pour un siège d'exploitation agricole.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Retrouvez l'ensemble des conseils municipaux en ligne

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sont à retrouver en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : www.marzan.fr.

BUDGET 2019

Vote pour les comptes **de gestion et administratif**

Budget principal : compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, dressé par Madame la Trésorière Publique de la Roche-Bernard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif. L'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer sont en tous points identiques au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce compte de gestion.

Budget principal : compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BENOIT Colette, adjointe, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. LE RALLE Denis, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018

- constate pour la comptabilité du budget principal Commune de MARZAN, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à ce titre budgétaire aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- arrête les résultats définitifs tels que mentionnés au compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Budget principal : affectation du résultat 2018 à l'exercice 2019

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Le compte administratif 2018 révèle une capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement s'élevant à 297 412.99 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 310 710.48 €

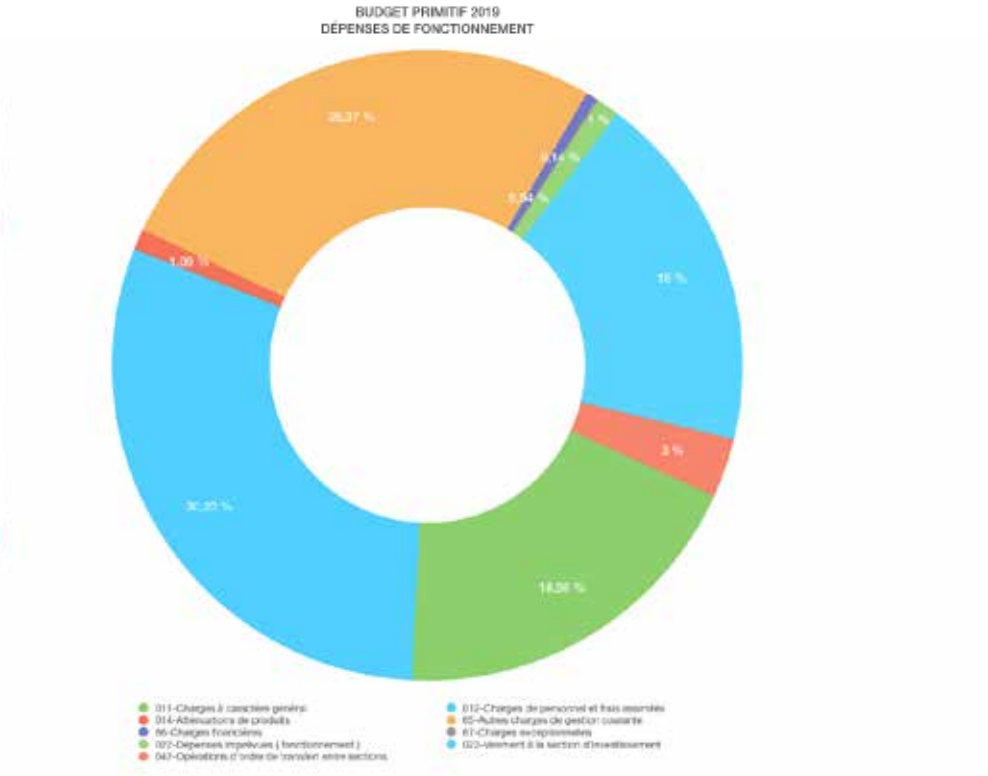

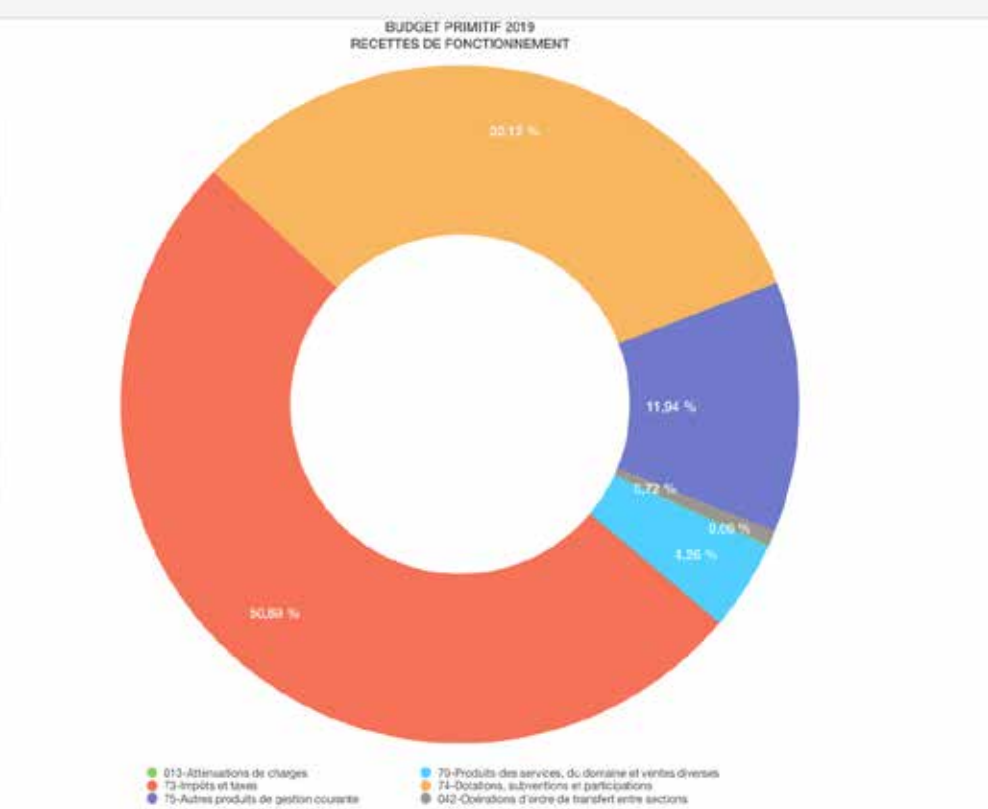

En conséquence, M. le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :
- 297 412.99 € au financement de la section d'investissement la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à cette affectation du résultat 2018 à l'exercice 2019.

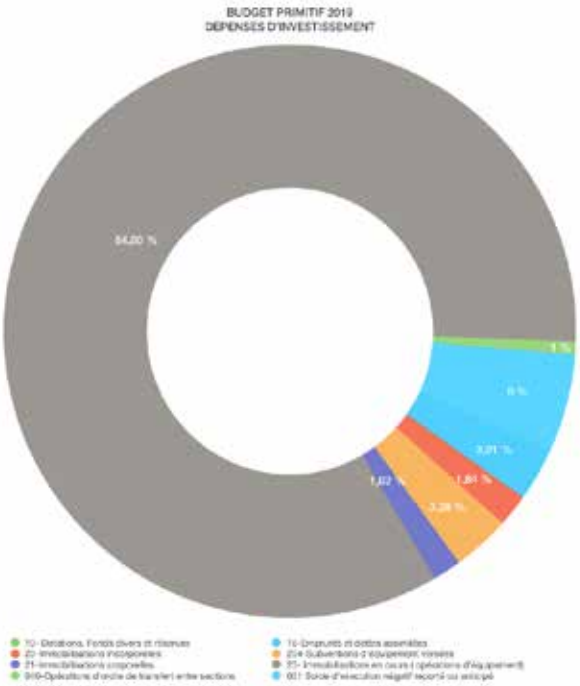

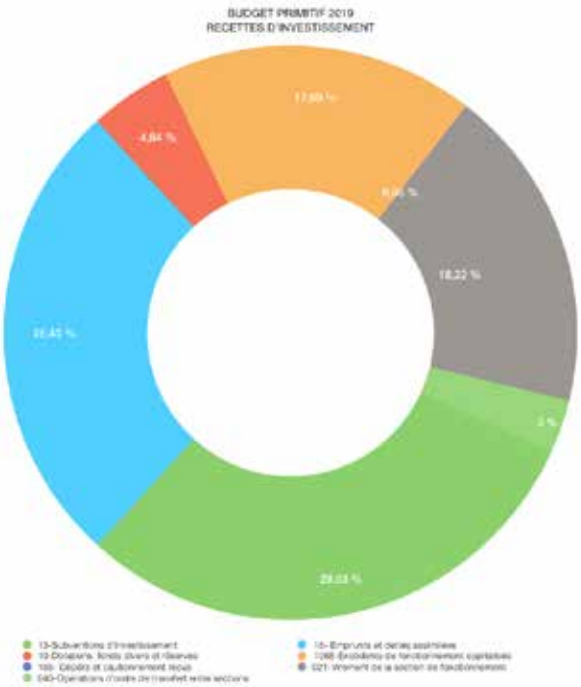

ARC SUD BRETAGNE

Phase 2 de l'**aménagement numérique**

M. le Maire rappelle que la Région Bretagne a décidé le raccordement à la fibre optique de l'ensemble des bretons d'ici 2030 dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Cette vaste opération est prévue en trois phases : 2014-2018 ; 2019-2023 ; après 2023.

Au cours de la première phase, le territoire communautaire a vu le déploiement de la fibre optique s'opérer dans le centre bourg de la commune de Muzillac.

Au cours de cette deuxième phase, le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne, en lien avec le Département du Morbihan, a décidé de raccorder à la fibre optique en intégralité les communes suivantes : Muzillac, La Roche-Bernard, Nivillac. La commune de Damgan sera partiellement raccordée (secteur centre bourg et Pénerf). Le raccordement s'opérant du Nœud de Raccordement Optique (NRO) jusqu'à la ligne finale, à l'exception de la commune de Billiers, toutes les communes seront impactées par cette phase 2.

Le Président rappelle également que le financement de cette opération a été défini à hauteur de 990 € par prise déployée, financée à 50 % par la Région Bretagne et le Département du Morbihan, soit 25 % chacun. Le solde, soit 445 € par prise, est réparti à parts égales entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et la commune concernée, conformément aux termes de la délibération n° 79-2012 du 3 juillet 2012.

Communes concernées par la phase 2 du BTHD 2019-2023

Communes	Nombre de prises	Montant total participation communale	Montant total participation EPCI
Ambon	206	45 835,00 €	45 835,00 €
Arzal	247	54 957,50 €	54 957,50 €
Damgan	1 277	284 132,50 €	284 132,50 €
Le Guerno	83	18 467,50 €	18 467,50 €
Marzan	295	65 637,50 €	65 637,50 €
Muzillac	1 834	408 065,00 €	408 065,00 €
Nivillac	2 493	554 692,50 €	554 692,50 €
Noyal-Muzillac	595	132 387,50 €	132 387,50 €
Péaule	1 303	289 917,50 €	289 917,50 €
La Roche-Bernard	798	177 555,00 €	177 555,00 €
Saint-Dolay	97	21 582,50 €	21 582,50 €
TOTAL	9 228	2 053 230,00 €	2 053 230,00 €

Le tableau prévisionnel du financement de cette phase 2 est défini dans le tableau ci-contre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération avec la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne relative au déploiement de la phase 2 du projet BTHD.

ARC SUD BRETAGNE

Répartition des sièges en conseil communautaire dès 2020

Monsieur le Maire rappelle, lors du Conseil Municipal du 6 juin, que la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales codifié à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose dorénavant que la répartition des sièges entre les Communes au sein d'un conseil communautaire tienne compte de la population de chacune des Communes, et que le nombre de Délégués Communautaires n'excède pas le nombre total de sièges prévu par le tableau figurant à l'article 9 de la loi sus-citée (en fonction du poids démographique de la communauté). Ce tableau permet à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de disposer d'une assemblée délibérante de 30 sièges.

La loi n°2015-264 du 9 mars 2015 a modifié l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne les modalités de détermination de l'accord local pour la répartition des sièges des Conseillers Communautaires à compter de 2020. La nouvelle procédure, désormais strictement encadrée au 2° du I de l'article L. 5211-6-1, impose le respect de règles suivantes :

- L'adoption par les Conseils Municipaux à la majorité qualifiée : la moitié des Conseils Municipaux regroupant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des Conseils Municipaux regroupant la moitié de cette même population ; cette majorité doit également comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse lorsqu'elle est supérieure au quart de la population de l'EPCI,

- Le respect d'un principe général de proportionnalité par rapport à la population, lequel doit répondre aux conditions suivantes :

• Le nombre total de sièges répartis entre les Communes ne peut excéder de plus de 25 % celui résultant de la répartition de droit commun,

• La répartition est effectuée en fonction de la population municipale de chaque commune,

• Chaque commune dispose au moins d'un siège,

• Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,

• La représentation de chaque commune ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique dans la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

Accord local sur la répartition des sièges communautaires

Communes	Population Municipale au 1er janvier 2019	Droit commun	Accord local
Muzillac	4 999	6	6
Nivillac	4 551	5	6
Péaule	2 651	3	4
Noyal-Muzillac	2 525	3	4
Saint-Dolay	2 465	3	3
Marzan	2 286	2	3
Ambon	1 822	2	3
Damgan	1 700	2	2
Arzal	1 631	2	2
Le Guerno	960	1	2
Billiers	946	1	2
La Roche-Bernard	685	1	1
Total	27 221	31	38

Le calcul de la règle de droit commun, qui fixe le nombre de sièges à 30, ne permet pas à la Commune de La Roche-Bernard de disposer d'un siège. Il lui en est donc attribué un d'office, portant ainsi le nombre de sièges répartis à 31.

Dans le cadre de l'accord local, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne peut porter le nombre de sièges de son assemblée délibérante à 38 au maximum.

Monsieur le Maire informe que par délibération n°65-2019 du 14 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la répartition des sièges selon la règle de l'accord local présenté dans le tableau ci-contre.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que pour que cet accord soit valide, les Communes membres de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne doivent l'approuver à la majorité qualifiée des

Deux tiers des communes représentant 50% de la population, ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population. En l'absence d'une majorité qualifiée, Monsieur le Préfet du Morbihan constatera le droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable à la proposition d'accord local présenté ci-dessus dans le cadre de la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à compter de 2020.

PROJET

Périmètre délimité **des abords du Moulin du Bourg**

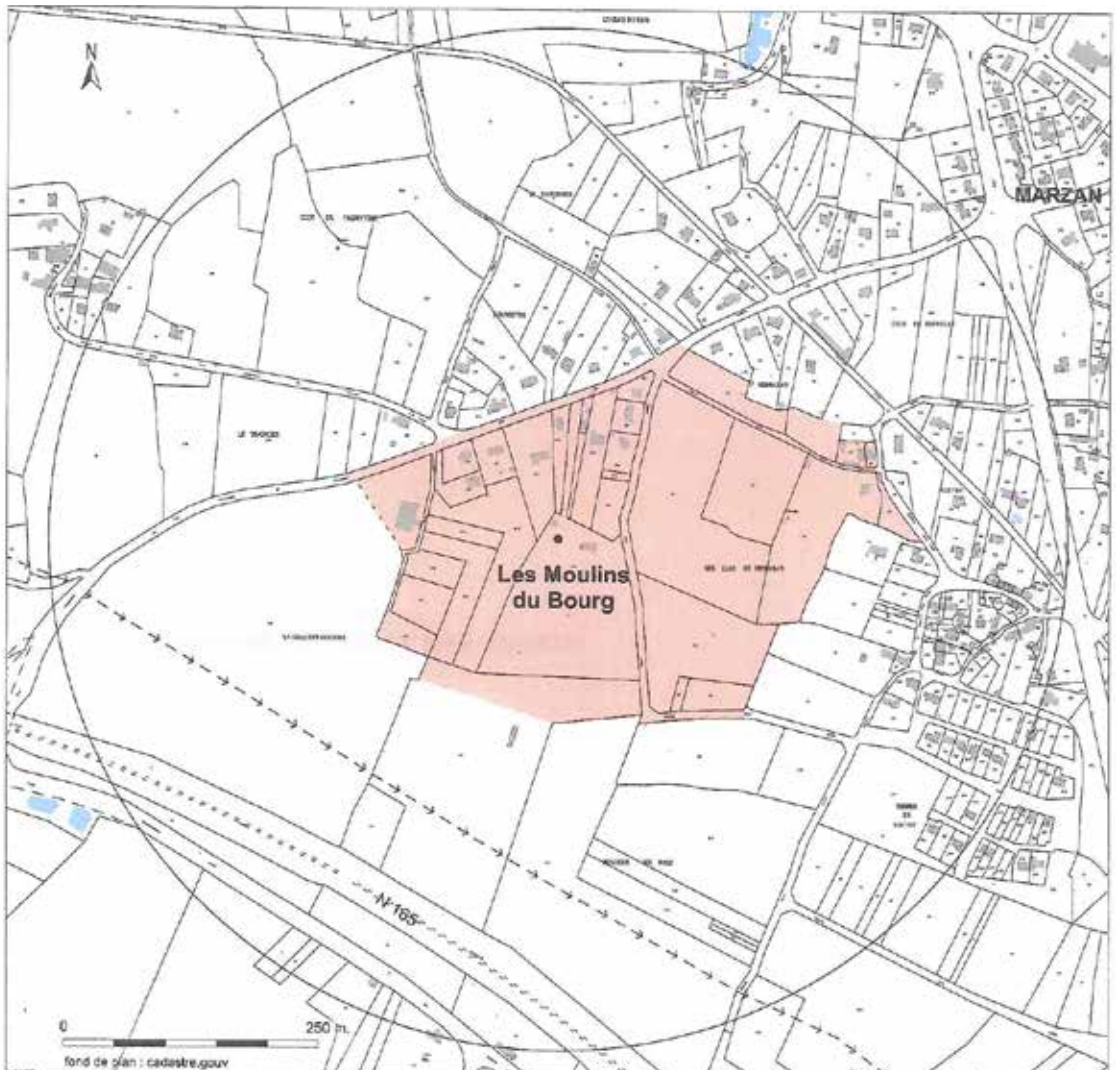

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le 6 juin, le projet de Périmètre Délimité des Abords du Moulin du Bourg inscrit monument historique.

Cette étude a été réalisée par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de Périmètre Délimité des Abords du Moulin du Bourg et invite Monsieur le Maire à le soumettre à enquête publique tel que présenté.

RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Un emprunt pour la **réalisation des travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 €, pour le financement des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie.

Plusieurs établissements bancaires ont été interrogés : Banque des Territoires, Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Agricole du Morbihan,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne soit un prêt de 200 000 € au taux fixe de 0.88 % remboursable en 15 ans, échéances trimestrielles, frais de dossier 300 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est née en 2011 de la fusion des ex Communautés de Communes du Pays de La Roche-Bernard et du Pays de Muzillac. Ce regroupement de 12 communes, représentant un peu plus de 27 000 habitants, est un «Etablissement Public de Coopération Intercommunale» (EPCI). L'objectif de ces collectivités est d'assurer des missions au service du territoire, autrement appelées «compétences». Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose :
Des compétences obligatoires (5 depuis le 01/01/2018)
Des compétences optionnelles (au moins 3 à choisir dans un panel de 9)
Des compétences facultatives (transférées directement par les communes)
Comme pour le conseil municipal, le conseil communautaire est élu au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans.
Arc Sud Bretagne est présidée par Bruno le Borgne, accompagné de 36 conseillers communautaires, dont 12 Vice-Présidents.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'aménagement du territoire

- Elaborer un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), outil de plannification et d'orientation des PLU
- Réaliser un plan mobilité pour améliorer les déplacements
- Mettre en place un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le développement économique et le tourisme

- Accueillir et accompagner les entreprises (locaux, fonciers,..)
- Gérer les parcs d'activités économiques

A travers les Offices de Tourisme :
- Accueillir et informer les touristes
- Assurer le développement touristique du territoire
- Proposer des activités et des visites

Déchets

- Collecter les emballages et les ordures ménagères
- Gérer 4 déchetteries (Le Guerno, Muzillac, Nivillac et Péaule) et 1 plateforme de déchets verts (Damgan)
- Informer et sensibiliser sur les consignes de tri

L'accueil des gens du voyage

- Mise à disposition de terrains pour accueillir les gens du voyage

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

- Contrôler la qualité des eaux naturelles
- Lutter contre les risques d'inondation et de submersion marine

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet : www.arcsudbretagne.fr

arc sud bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

COMPETENCES OPTIONNELLES

Gestion des voiries communautaires

- Entretenir la voirie et ses abords
- Entretenir les espaces verts sur les parcs d'activités et les chemins de randonnéees

Social

- Accueillir les demandeurs d'emploi en difficulté au sein d'un chantier d'insertion Nature, Patrimoine et Floriculture
- Proposer deux espaces de distribution aux associations caritatives (Les Restos du Coeur, la Banque Alimentaire,...) dans les maisons de la solidarité à Nivillac et à Muzillac

Environnement

- Organiser des actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles

fait vous

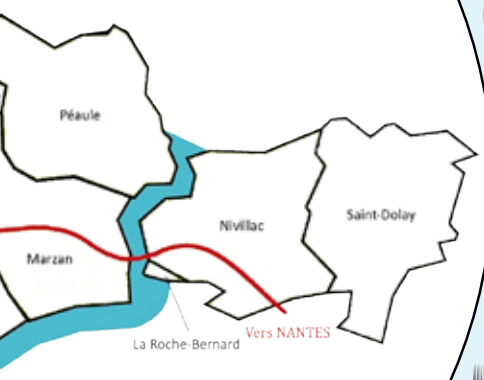

Bretagne

COMPETENCES FACULTATIVES

Maison de Services Au Public (MSAP)

Maison de services au public

- Accompagner les demandeurs d'emploi
- Accueillir les partenaires dans le cadre de permanences au public (CAF, Espace Info Energie,...)

Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Conseiller et contrôler les installations des particuliers

Scolaires

- Organiser avec la Région Bretagne le service des transports scolaires
- Gérer le restaurant scolaire à Muzillac

Sports

- Gérer des équipements sportifs (la piscine et la salle multisports à Nivillac, les terrains de rugby à Le Guerno, la base nautique à Arzal, la salle de gym à Muzillac,..)
- Proposer des activités sportives aux écoles (Voile, Tir à l'arc..)

Enfance jeunesse

- Accueillir les enfants au centre de loisirs « Vacances à la carte » à Muzillac
- Favoriser l'emploi saisonnier des 16-18 ans avec le dispositif « argent de poche »

Culture et Informatique

- Subventionner les spectacles pour les scolaires : « Entre cour et jardin »
- Proposer des ateliers informatiques

Seniors

- Gérer et animer la résidence « La Marinière » à Muzillac

CINÉMA LA COURONNE
À la recherche de bénévoles

L'association du cinéma La Couronne à NIVILLAC a pour motivation de promouvoir le 7ème art.

Au 1er mai 2019, l'association comptait 52 bénévoles et 2 salariés. Le rôle de chacun est de permettre le bon fonctionnement du cinéma qui a accueilli plus de 37.000 spectateurs en 2018.

Chaque semaine au moins 14 séances permettent de projeter des films aussi bien en langue française qu'en version originale sous titrée. Régulièrement, les deux salles permettent d'accueillir des débats à l'issue des projections en présence de membres d'équipes de tournage ou d'associations locales.

La diffusion de ces films nécessite aussi bien des projectionnistes que des personnes d'accueil. L'association recherche donc des

personnes motivées aimant le cinéma et disponibles pour assurer quelques séances chaque mois. La formation est assurée en interne par les bénévoles et les salariés de l'association.

N'hésitez pas à nous contacter par mail : cinemalacouronne@gmail.com ou par téléphone au 02 99 90 90 63 ou tout simplement en venant au cinéma aux heures d'ouverture (une demi heure avant chaque séance).

Le cinéma La Couronne de Nivillac organisera des soirées à thème (un pays par soirée) selon l'organisation suivante : un film suivi d'un repas correspondant au thème du jour puis un second film. Un dessert sera servi aux spectateurs au cinéma pour un moment de convivialité. Pour toute demande s'adresser à cinerestolacouronne@gmail.com

LA SEMAINE BLEUE
Prenez date !

La Semaine Bleue aura lieu du 7 au 13 octobre 2019. Les élus et les partenaires vous ont concocté un programme sur le thème national « Pour une société responsable de l'environnement, ensemble agissons ! ». Ce programme sera disponible dans votre mairie à partir du 1er septembre. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Monique CRESPEL au 02 97 41 46 26.

DAMGAN LA ROCHE-BERNARD TOURISME

Nos éditions disponibles tout l'été

Notre Magazine de destination

Idées d'expériences à vivre, rubrique activités enfants, ados, famille, carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et carte touristique.

Guide Festivités

Agenda des animations proposées sur notre territoire de mi-juillet à fin septembre.

Profitez de notre service billetterie, super pratique et malin !

Evitez les files d'attente, réservez chez nous vos croisières, loisirs, sorites nature et autres parcs de loisirs. Profitez de tarifs préférentiels. Ex : Parc de Branféré 2 € d'économie sur un bille

A la vente également topos guides randonnées et VTT

5 € le pack de 19 circuits. 0.50 € à l'unité

Un réflexe ! damgan-larochebernard-tourisme.com

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end ...

Vous aussi, partagez vos photos et vidéos sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme #visit bretagnesud

VISITES INSOLITES & SENSORIELLES

L'Office de Tourisme vous propose découvrir nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites. Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille, bandeaux sur les yeux, miroir, papier et crayon en main et devenez acteur de votre visite.

Tarifs : Adulte : 5 €. Enfant de 8 à 16 ans : 3 €. Programme auprès de l'Office du Tourisme et sur www.tourisme-damgan-larochebernard-tourisme.com

CONSEIL DES JEUNES

Les actions menées et à venir

Élu depuis Octobre 2017, le Conseil des Jeunes se réunit, en moyenne, tous les 2 mois.

L'objectif de ces réunions était d'obtenir, auprès des jeunes, des propositions pouvant répondre à l'attente de tous les jeunes Marzannais.

À l'invitation de Joël Labbé, sénateur du Morbihan, le conseil des jeunes accompagné de Denis Le Ralle, maire, d'une partie du conseil municipal et des membres du CCAS de Marzan, ont été reçus par le Sénateur au Palais du Luxembourg, siège du Sénat. Après la présentation d'un petit film pédagogique, élaboré à l'intention des enfants, sur le rôle du sénat, un collaborateur et une collaboratrice du sénateur nous ont fait visiter le palais pour une présentation historique. Joël Labbé a répondu aux questions très pertinentes posées par les enfants du conseil des jeunes.

Après le déjeuner, nous avons déambulé pour une courte visite du Parc du Luxembourg, car nous étions attendus de nouveau au Sénat, pour assister à une séance publique dans l'hémicycle où les sénateurs ont posé des questions au gouvernement selon l'ordre du jour prévu.

Après cette journée bien remplie et très appréciée, nous avons visité en car les différents monuments de la ville de Paris avant le retour vers notre commune. Monsieur le maire, le conseil municipal, le conseil des jeunes et les membres du CCAS, remercient Joël Labbé, sénateur du Morbihan et ses collaborateurs, pour leur accueil très convivial.

Le conseil des jeunes prévoit par ailleurs une session de débroussaillage du terrain de bicross. Ils iront nettoyer les hautes herbes pour permettre aux jeunes de la commune de Marzan de pouvoir profiter à nouveau de cet espace qui leur est dédié.

NIVILLAC
Lieu d'accueil parents enfants À petits pas

Le Lieu d'accueil enfants parents « A Petits Pas », a connu une très belle fréquentation des familles durant cette année scolaire 2018-2019.

Le LAEP sera fermé cet été du 8 juillet au 1er septembre, réouverture le lundi 2 septembre à 9h, dans les locaux de la maison de l'enfance de Nivillac.

Le lieu d'accueil enfants parents « A Petits Pas » concerne les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents mais aussi pour les futurs parents.

C'est un espace ouvert à toutes les familles où vous pourrez rencontrer et échanger avec d'autres parents dans un lieu convivial. Ce sera aussi l'occasion de partager un temps de jeu, de complicité avec votre enfant, de lui donner la possibilité de rencontrer d'autres enfants.

On vient quand on veut, on part quand on veut, il n'y pas d'inscription au préalable et c'est gratuit. Deux professionnelles sont disponibles pour accueillir les familles tous les lundis matins.

L'environnement est tout désigné car l'espace occupé est celui dédié habituellement aux activités du RAM (Relais Assistantes Maternelles).

Côté pratique : « A Petits Pas »- Maison de l'enfance, Espace Lourmois, chaque lundi, de 9 h à 11 h 30 (fermeture les vacances scolaires sauf la 1ère semaine de vacances de la Toussaint, de Février et de Printemps). Renseignements à la Maison de l'Enfance, tél. 02 99 90 78 56, mail : laeplrb@orange.fr

NIVILLAC
Relais assistantes maternelles

Le Ram termine une année scolaire 2017-2018, en ayant proposé de nombreuses animations aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Au programme : musique avec Gauthier Talavéra, initiation au yoga, cuisine, peinture, motricité, une sortie à Branféré et des jeux libres adaptés aussi bien aux bébés qu'aux plus grands. Tous ces ateliers sont sur inscription auprès du RAM, un planning est envoyé à toutes les assistantes maternelles en juin et en décembre.

Qu'est-ce que le « RAM » ? Le RAM, c'est :

Un lieu d'information : le relais permet aux parents et futurs parents d'obtenir une information globale sur les modes d'accueil. Il aide à la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et donne les informations administratives nécessaires à l'établissement d'un contrat de travail.

Un lieu d'éveil, d'échanges et de professionnalisation : des ateliers d'éveil sont proposés aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et sous leur responsabilité. Ces séances offrent aux enfants : un lieu de socialisation, un espace de jeux, de découvertes et d'expérimentations. Et pour les assistants(e)s maternel(le)s, il s'agit d'un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres mais aussi un lieu d'accompagnement à la professionnalisation. Le Ram propose également aux assistantes maternelles, des formations continues et des conférences ponctuelles.

Stéphanie NOBILET et Tiphaine DOUYERE vous accueillent du lundi au vendredi sur RDV sauf le mercredi de 9h à 12h sans RDV. Fermeture d'été du 2 au 23 août 2019.

Renseignements : Relais Assistantes Maternelles- Espace Lourmois 56120 Nivillac 02 99 90 78 56 /ramlrb@orange.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Des activités tout au long de l'été

› Accueil de loisirs (A.L.S.H) de l'été 2019

Les Accueils de Loisirs de Marzan pour juillet et Péaule pour août accueilleront vos enfants, pour l'été 2019, du 8 juillet au 30 Août inclus comme suit :

- Du 8 Juillet au 2 Août 2019, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan

- Du 5 au 16 Août 2019, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Péaule, dans le cadre de la mutualisation (possibilité de navette pour aller à Péaule).

- Du 19 au 30 Août 2019, accueil des enfants à l'A.L.S.H de Marzan, dans le cadre de la mutualisation.

L'ALSH de Marzan sera ouvert pendant les vacances de Juillet (accueil de votre enfant sur Marzan) du 8 Juillet au 2 Août 2019 et du 5 Août au 30 Août 2019, l'accueil organisé par le SAJ de Péaule (accueil de votre enfant à Péaule du 5 au 16 Août et accueil de votre enfant à Marzan du 16 au 30 Août).

Un planning d'activités est réalisé en fonction de l'âge de l'enfant : 3-5 ans / 6-7 ans et 8-13 ans.

Pendant le mois de Juillet, nous proposons différentes activités ludiques, sportives et des sorties sur le thème « Les 4 éléments».

Sur ces vacances, nous proposons :

- Le jeudi 11 Juillet, pour tous les enfants, une sortie à la piscine de Surzur

- Le mardi 16 Juillet, pour tous les enfants, une sortie au château de SUSCINIO et plage

- Le mardi 23 Juillet, pour les 6/13 ans, une journée Olympiades et jeux d'eau avec l'ALSH de Nivillac

- Le jeudi 25 Juillet, pour 3/5 ans, une visite de la ferme du monde à Carentoir

- Le Jeudi 25 Juillet, Pour les 6/13 ans, une sortie à l'auberge des voya'joueurs à Monteneuf

- Le mardi 30 Juillet, pour les 3/5 ans, une sortie au parc « Le petit délire »

- Le mardi 30 Juillet, pour les 6/13 ans, une sortie à Kingoland

- Le jeudi 1er Août, pour tous les enfants, un jeu de piste sur l'île aux Moines

Le mois d'Août, l'équipe de Péaule propose de partir en voyage sur les destinations suivantes :

- La Polynésie française
- La Palombie
- Les Etats Unis
- L'Espagne

Des sorties (piscine/canoë/escalade, La vallée des Korrigans, Parc d'attraction, Paddle géant,…) et grands jeux seront proposés aux enfants tout au long du mois d'Août.

Si vous souhaitez prendre connaissance des plannings d'activités, vous pouvez le trouver en vous rendant sur le site de la commune : marzan.fr service « vie quotidienne » rubrique « ALSH ».

› Les coordonnées de l'A.L.S.H

24 rue du Général de Gaulle. 56130 Marzan. Tél. 02 23 10 29 10. Mail : alsh@marzan.fr

› Horaires d'accueil été 2019

Accueil des enfants le matin entre 9h et 10h (sauf exception voir programme) et l'après-midi de 13h30 à 14h.

Départ des enfants le matin entre 11h50 et 12h et l'après-midi entre 17h10 et 17h30.

La garderie fonctionne le matin de 7h15 à 9h puis l'après-midi de 17h30 à 18h45.

ALSH MARZAN

Rentrée septembre 2019 - 2020

Pour l'année 2019-2020, l'A.L.S.H de Marzan sera ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants habitants sur Marzan, Arzal et Le Guerno.

L'A.L.S.H se déroulera sur Marzan avec une restauration possible à la salle polyvalente de Marzan.

Les horaires d'accueil restent inchangés (de 9h-11h50 le matin et de 13h30 à 17h30 l'après-midi) et l'A.L.S.H accueillera les enfants entre 7h15 et 18h45 (horaires d'ouverture de l'ALSH avec le service garderie).

Afin de pouvoir organiser au mieux le service des mercredis de Septembre, nous demandons aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à partir du 28 Juin 2019.

Pour toutes questions, informations complémentaires ou inscriptions, vous pouvez joindre la directrice de l'ALSH : Anne-Sophie AYRAULT au 02.23.10.29.10 ou alsh@marzan.fr

ÉCOLE LE PIGEON VERT

Une fin d'année **pleine de projets !**

Le projet architecture

Les classes de la GS au CM2 ont participé à ce projet riche en apprentissage. Les élèves ont eu l'intervention d'une architecte du CAUE et d'une conseillère pédagogique pour travailler sur le plan de l'école (le plan de masse, l'école dans son environnement proche, le vocabulaire géographique, des réalisations en arts visuels à partir de cartes topographiques...) et l'intervention d'un enseignant spécialisé en informatique pour les cycles 3 pour réaliser une maquette en 3D d'une partie de l'école. Une autre intervention «ça va archi cartonner» a également eu lieu pour ces classes en mai. L'objectif était d'élaborer des constructions éphémères en carton suivant des propositions de plans de masse.

Chaque élève est reparti à la fin de l'année avec des cartes postales des productions réalisées et une exposition a eu lieu le mardi 28 mai à Férel avec les autres écoles participantes au projet.

Visite du collège

Les élèves de CM1-CM2 se sont rendus le lundi 28 janvier au collège de rattachement, Jean Rostand à Muzillac. Cela a été l'occasion pour les élèves de CM de rencontrer leurs correspondants avec lesquels ils se sont écrits en anglais, de découvrir le collège, d'interroger les élèves de 6ème, de découvrir le self et les locaux… .

Portes-ouvertes

Les objectifs de ces portes ouvertes étaient de permettre aux nouveaux parents de connaître l'école, les démarches et les contenus pédagogiques. Au cours de cette matinée, les familles ont pu participer à des ateliers dans chacune des classes et rencontrer les enseignantes. Les élèves, quant à eux, ont pu participer à un petit jeu de piste adapté à chaque âge. Cette matinée fut un franc succès.

Les Incorruptibles

Les classes de l'école ont encore participé cette année au dispositif des Incorruptibles. Les élèves de la maternelle au CM2 ont lu une sélection d'ouvrages correspondant à leur niveau et ont choisi chacun leur livre préféré. Les élèves se sont forgés une opinion personnelle sur les titres en compétition et ont appris à argumenter leur choix. Les lectures se sont échelonnées d'octobre à mai. En mai, chaque enfant a dû voter pour son livre préféré.

Une librairie à l'école

L'objectif de cette opération était de promouvoir la lecture et de donner l'envie de lire. Les élèves de l'école ont tenu une librairie temporaire avec la vente de livres de l'association Lire c'est partir. Ils ont aussi pu de manière ludique manipuler des espèces, rendre la monnaie... Cela fut un véritable succès comme l'an dernier.

En route pour la boulangerie !

La classe de GS-CP a travaillé sur un projet du blé au pain avec la boulangerie d'Arzal. Ils s'y sont rendus, ont observé la fabrication du pain et quelle chance, ils sont repartis chacun avec un petit pain !

Voyage au temps des châteaux forts en maternelle

Les élèves de maternelle ont été transportés au temps des châteaux forts, des princesses, des chevaliers, des rois et des reines. Ils ont lu des albums, des contes, des documentaires... Les constructions de châteaux forts ont été à l'honneur. Une journée thématique autour du Moyen Age a été organisée chez les petits/moyens, venus déguisés pour l'occasion !

Ce projet s'est terminé par la sortie de fin d'année des élèves de la TPS au CE1 au château de Suscinio.

La semaine des mathématiques

La semaine du 11 au 19 mars, c'était la semaine des mathématiques !

Chaque jour, les élèves de maternelle ont participé par équipe à des défis ou des jeux mathématiques.

Dans la classe des MS/GS, le programme était :

Défi 1 : le jeu du dragon : jeu coopératif dont le but est de recouvrir son château de pierres avant que le dragon ne soit reconstitué.

Jeu mathématique 2 : jeu de bataille par 2 avec des jeux de cartes traditionnelles géantes.

Défi 3 : deux grilles de sudokus à résoudre par équipe.

Défi 4 : colorier le plus de petits chaperons différents en utilisant obligatoirement 4 couleurs à chaque fois.

Venue de Sophie Adriansen, auteur de livres pour enfants et de Fabien Okto Lambert, illustrateur, en maternelle

Avant leur venue, les élèves ont relu des livres qui traitent des émotions comme La couleur des émotions et ils ont appris un lexique des émotions. Les élèves de Moyenne Section se sont également entraînés à dessiner l'ours Nono.

Avec Fabien ils ont créé une banderole pour la classe à l'aide de feuilles découpées en triangle que les enfants ont eux-mêmes « illustré » au feutre et au crayon en reproduisant l'ours bleu Nono de ses albums.

Avec Sophie, les enfants ont étudié son album La vache de la brique de lait. Sophie a apporté la brique qui lui a inspirée le livre, elle nous a lu son livre et elle a proposé une activité avec du dessin : chaque enfant a une brique sur sa feuille (simple rectangle) et l'anime, avec feutres, crayons, etc. au fil des indications qu'elle donne (d'après l'album).

Ils ont aussi eu la chance de pouvoir lire son livre en version espagnol!

Enfin Fabien et Sophie ont aussi apporté les images et le texte du nouveau livre qu'ils préparent ensemble mais ça chut, cela restera un secret jusqu'à sa parution ;)

Anglais en maternelle

Les élèves de l'école sont sensibilisés dès la Toute Petite Section à la pratique de l'anglais.

Cette année, la classe de TPS-PS-MS a participé à un projet de langues vivantes étrangères. Chaque mois, ils ont étudié une à deux comptines en langues étrangères.

Cinéma en GS-CP-CE1

Le vendredi 10 mai après-midi, les élèves de grande section, CP et CE1 sont allés au cinéma de Questembert. Ils ont vu le film d'animation « Un conte peut en cacher un autre ». Dans cette histoire, ils ont reconnu les personnages de différents contes : Blanche-Neige et les sept nains, Le Petit Chaperon Rouge, Les trois petits cochons, Jacques et le haricot magique, Cendrillon. C'est une histoire que les enfants ont trouvé à la fois drôle et triste.

Concours du Souvenir Français

Les élèves de CE2-CM1 ont participé au concours du Souvenir français en mémoire des anciens combattants avec pour objectif de réaliser un dossier d'une dizaine de pages sur les monuments aux morts des communes d'habitation. Cela a beaucoup intéressé les élèves qui ont écrit des lettres de poilus, produits des illustrations de la guerre, décrypté les inscriptions sur les monuments...

Inscriptions pour la rentrée 2019

Pour toute inscription pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à contacter l'école au 02 97 42 94 79 ou par mail à l'adresse suivante suivante : ec.0560600y@ac-rennes.fr

Les parents devront se présenter à l'école pour l'inscription munis du livret de famille et du carnet de santé avec les vaccins à jour.

L'école a également un tout nouveau blog: http://pigeonvertma.toutemonecole.fr

N'hésitez pas à le consulter ! Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée prochaine et vous souhaitons d'excellentes vacances !

L'équipe enseignante

ÉCOLE SAINT-GILDAS

Une année de projets, rencontres, activités

Cette année scolaire 2018-2019 s'achève déjà ! Encore une fois, cette année fut riche de projets, de rencontres et d'activités. En voici un bref aperçu.

Notre projet pédagogique étant articulé autour des mathématiques, les élèves de CP à CM2 ont participé à des Défis Maths.

Confrontés aux élèves du département durant 3 manches, chaque classe a eu 3 problèmes à résoudre par manche. Les élèves ont réfléchi seuls, puis en groupe afin de sélectionner une démarche, un résultat.

En maternelle aussi, les élèves ont été invités à résoudre des problèmes pour chercher.

Un travail de collaboration, d'écoute, d'entraide qui permet aux élèves de se mettre en posture de recherche. Une belle réussite pédagogique !

Notre projet éducatif, quant à lui, a fait naître cette année le Conseil d'élèves.

Chaque trimestre, les représentants des élèves de chaque classe se réunissent avec les enseignant(e)s pour parler de la vie de l'école. La parole libre, sans jugement et les échanges très constructifs sont porteurs d'idées, d'innovations et de changements pour améliorer le quotidien de tous.

Le Carnaval de l'école...

Le Vendredi 8 mars, les enfants ont fêté le carnaval ! Vêtus de leur plus beau costume, les élèves ont défilé dans le bourg de Marzan sous le regard du public venu nombreux pour les photographier et immortaliser cet événement incontournable de la vie de l'école. Les petits comme les grands ont apprécié le goûter crêpes organisé par l'APEL.

Le Projet Chorale...

Les élèves de GS et CP ont participé au Rassemblement Chorale organisé par la DDEC.

Avec l'aide d'Adeline, intervenante en musique, les enfants ont appris plusieurs chants qu'ils ont présentés lors du rassemblement départemental le 20 mai dernier.

Citoyenneté et Culture littéraire...

Mi-mai, les élèves sont allés voter à la médiathèque pour le prix de la 30ème édition des Incorruptibles. Ils ont pris leur rôle très au sérieux et après être passé dans l'isoloir, chacun a déposé son enveloppe dans l'urne.

Une première initiation au droit de vote auquel les élèves,citoyens de demain, sont attachés !

La vie du réseau d'écoles...

Cette année a été une nouvelle fois riche

de rencontres avec les élèves des écoles de Théhillac, Penestin, Camoël, Nivillac, La Roche-Bernard, Saint-Dolay et Férel.

A des dates et lieux différents, chaque niveau de classe a participé à des jeux et ateliers sportifs. C'est ainsi que les maternelles se sont retrouvés à Marzan le 28 mai dernier, les CP et CE1 à Théhillac le mardi 14 mai, les CE2-CM1 à Nivillac le 30 avril et les CM2-6ème à Nivillac le Jeudi 4 Avril.

Des actions caritatives...

Dans le cadre du caractère propre de l'école, nous sensibilisons les enfants au partage et à l'entraide.

C'est ainsi, que nous avons organisé notre traditionnelle Opération Sandwichs à la mi-Carême ; notre marche de Solidarité le Jeudi 27 Juin (initialement prévue le Vendredi 7 juin mais annulée en raison des intempéries).

Les dons récoltés pour l'Opération Sandwichs ont été reversés à l'Association « Saint Patern » afin de parrainer la scolarité d'enfants en situation de demande d'asile, alors que ceux de la Marche de Solidarité ont été versés à l'Association « En avant les ptits loups » de Marzan.

Habituellement organisée avec l'ensemble des écoles du Réseau de La Roche-Bernard, la Marche de Solidarité a, cette année, été préparée par chaque école afin de réduire les coûts de transports. C'est ainsi que les élèves ont marché sur les sentiers pédestres marzannais : une richesse locale à découvrir et redécouvrir !

Les Sorties Pédagogiques...

Les classes de Petite et Moyenne Section se sont rendues à Lizio pour la visite du Poète Ferrailleur et de l'Insectarium le Vendredi 14 Juin dernier.

Une belle journée durant laquelle le Poète Ferrailleur nous a transportés dans son monde imaginaire, son monde d'invention, et les petites bêtes nous ont sensibilisés à la nature.

Ce 14 juin, les classes de GS et CP sont, quant à eux, partis à la découverte du pavement du Château de Suscinio. Nos princesses et chevaliers sont revenus ravis de cette journée pédagogique.

Le 7 mai, les élèves de CE1 et CE2 sont allés à Enigma Parc , en Ile et Vilaine, pour se confronter à des énigmes, labyrinthes, casse-tête,... Une journée où nos jeunes chercheurs ont exploré, observé, fait des déductions dans le cadre de notre projet pédagogique autour des mathématiques.

Enfin, les CM1 et CM2 ont testé leurs compétences en orientation dans le magnifique parc du Château de Kerguéhennec à Bignan, lors des Jeux Régionaux organisés par l'UGSEL Bretagne. C'est ainsi que nos élèves ont participé avec 2500 élèves bretons à une Course d'Orientation, mais pas seulement... puisqu'ils ont aussi rencontré un auteur, chanté, résolu des énigmes... Une belle fête de fin d'année de scolarité primaire sportive et culturelle !

Pour finir l'année en beauté... la kermesse de l'école

Cette journée festive qui marque la fin d'année scolaire s'est déroulée le dimanche 30 juin.

Le public était nombreux pour le défilé des élèves le matin, le repas, les danses et les jeux proposés dans les différents stands l'après-midi. Une journée conviviale sous le signe des tubes musicaux des années de naissance des élèves !!!

Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 sont toujours possibles. Anne-Laure Stevant, Chef d'Etablissement reste à votre disposition pour la visite de l'école. N'hésitez pas à la contacter au 02 99 90 61 54.

Et pour encore plus de renseignements et de photos, vous pouvez consulter le blog de l'école à l'adresse suivante : http://ecolepriveestgimarzan.blogspot.fr

L'Equipe Educative et les Associations de l'école Saint-Gildas vous souhaitent un bel été 2019.

LES MARZANERS

3e vide-greniers **très réussi**

Pas moins de 70 exposants et plus de 300 visiteurs se sont rassemblés dimanche 12 mai sur le parking de la poste de Marzan pour la 3ème édition du vide-greniers annuel de l'association « Les Marzaners Rock'n'Roll ». C'est à grand renfort de sourires, de cafés et de bonne humeur que les organisateurs ont accueilli les participants dès 6h30 pour le montage de leurs stands, profitant ainsi de la fraîcheur matinale qui a rapidement laissé la place à un beau soleil qui a réchauffé visiteurs, bénévoles, chineurs et… machines !

En effet, chaque vide-greniers des Marzaners est aussi l'occasion d'une exposition de véhicules anciens ou atypiques. Cette année, les voitures et motos présentées ont rencontré un franc succès auprès du public, qui a notamment pu admirer les V8, Mustang, Thunderbird et Corvette C3, Lincoln Continental, Pick-up Ford, Chevrolet mais aussi Lotus, Alpha-Roméo, 504 coupé, 4L ou 2CV sans oublier les motos Harley-Davidson, Triumph, Bmw ...qui ont fait le bonheur des petits et des grands.

Tout le monde a également pu se rafraîchir et se restaurer sur place tout au long de la journée grâce aux bénévoles, qui ont fait un travail remarquable à la buvette et au snack ! L'association tient à les remercier chaleureusement, ainsi que les propriétaires des véhicules anciens, spécialement Christian venu avec son écurie de v8, les exposants, la mairie, les sponsors et tous les visiteurs qui ont participé à la réussite de ce vide-greniers 2019. Rendez-vous l'année prochaine!

LES MARZANERS

MARZAN BOXING CLUB

Une saison riche **de victoires**

« Nous sommes le seul club, dans un rayon de plus de 30 km, à proposer de la boxe française, assure Franck Morice, président du club de boxe. Outre la boxe française, avec 90 adhérents, nous avons aussi une section de body karaté avec 32 adhérentes. La plupart de nos licenciés pratiquent ce sport en loisirs alors qu'une dizaine le fait pour la compétition. »

D'ailleurs, Julien Le Ber, 30 ans, de Limerzel, en catégorie de -75 kg, est devenu vice-champion de Bretagne, récemment à Rennes, après avoir été sacré champion du Morbihan.

Le jeune Léo Agelan, 15 ans, de Marzan, également en catégorie de -75 kg, est lui qualifié pour le championnat de France qui se déroulera à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), les 8 et 9 juin. Et Franck Morice, de préciser à son sujet : « C'est un jeune prometteur et pour sa deuxième année de boxe, il a toutes les qualités pour aller jusqu'au bout. Ils seront quatre partenaires pour le titre qui se disputera sous forme de championnat. »

Cette saison fut riche en victoires, tant pour les compétiteurs que pour les adhérents en loisirs qui, pour certains, se sont testés lors des multiples inter-clubs en bretagne, ainsi que lors de notre trophée annuel qui a eu lieu en décembre.

Nous la clôturerons le samedi 29 juin par notre assemblée générale qui sera suivie d'un barbecue convivial.

Il est toujours possible de venir participer à des séances d'essais gratuites : pour les enfants, les mercredis à 18h30 et les adultes les mercredi et vendredi à 20h.

Informations complémentaires sur notre site : marzanboxingclub.wixsite.com/marzanboxingclub et sur notre page Facebook : https://fr-fr.facebook.com/marzanboxingclub/

Retrouvez l'agenda
de toutes les animations **page 38**

MARZ'EN RANDO

Une année sous le signe du 10e anniversaire !

Voilà déjà 10 ans que l'association de randonneurs Marz' En Rando a été créée par Paul Combot et d'autres Marzanais. Depuis le nombre d'adhérents a régulièrement augmenté avec des marcheurs de Marzan et des communes voisines.

Et ils ont été nombreux à se retrouver le samedi 18 mai au restaurant « Les rives de Vilaine » pour fêter joyeusement cet anniversaire autour d'une table en chantant et dansant dans une superbe ambiance.

Point sur le nombre d'adhérents : grâce à la nouvelle activité de rando douces, l'effectif de Marz 'En Rando a fortement augmenté : l'association compte maintenant 65 adhérents (dont 6 enfants).

Les randos douces sont maintenant programmées tous les 15 jours, les lundis après-midi. Il est pour le moment impossible d'augmenter cette fréquence car il n'y a que deux animateurs formés à cet encadrement. La Fédération n'organisant qu'un seul stage de formation par an, nous ne pourrons en former 2 autres qu'en 2020.

Qu'est ce qu'une rando douce ou rando santé ? Ce sont des randonnées adaptées à un rythme modéré avec peu de difficulté, peu de dénivelé mais avec beaucoup de plaisir, beaucoup de rencontres et de découvertes. Les animateurs sont à l'écoute des pratiquants. Ces randonnées ne sont pas uniquement destinées à des personnes ayant des problèmes de santé, cela peut permettre aux personnes qui hésitent à se « lancer » dans une randonnée avec un certain nombre de kilomètres de prendre confiance. La distance est d'environ 5 kilomètres.

Pour résumer cette activité : « Quelle que soit votre condition physique, vous tirerez un bénéfice de la marche ! »

Le programme trimestriel des randos classiques et randos santé® est consultable sur notre site : https://www.marz-en-rando.fr/

Projets à venir :

- Du 16 au 22 juin, organisation d'un séjour en Haute Maurienne avec des randonnées sur les sentiers de haute montagne autour de Val Cenis. Nous serons 18 participants.

- Du 2 au 4 octobre, séjour à Camaret pour 23 participants (les inscriptions sont closes).

MARZ'YOGA

Une pratique aux multiples bienfaits

Marz'Yoga, est une association loi 1901 qui a pour objet la pratique du Yoga à Marzan.

Qu'est-ce que le Yoga ? Il s'agit d'une discipline douce originaire de l'Inde, qui peut être expérimentée par tous, quel que soit l'âge ou la forme physique.

Le yoga utilise des techniques respiratoires, des postures spécifiques et la relaxation pour un meilleur bien-être

Bienfaits : cette pratique permet de relâcher les tensions physiques ou mentales, d'accroitre la souplesse et de favoriser la mobilité des articulations Elle permet de renforcer le capital osseux, normaliser le rythme cardiaque et améliore le sommeil .

Les exercices favorisent la coordination du mental et du corps, aident à maitriser l'émotionnel.

Les séances sont assurées chaque lundi de 14h30 à 15h45, salle bleue, rue des Ajoncs par Béatrice Guédon professeur diplômée.

Un cours découverte gratuit est possible. Une tenue décontractée est souhaitée. Un tapis est prêté. Une cotisation de 10 € est demandée pour l'adhésion à l'association et l'assurance ainsi qu'une participation de 195 € par an pour la rémunération de l'intervenante (payable en trois fois par chèques)

Pour tous renseignements vous pouvez contacter : Marie Laure Gerbaux : 06.07.17.66.57- mlgerbaux@laposte.net ou Brigitte Dewaele : 02 .99 .90. 86 .46 - brigittedewaele@orange.fr

FOLIYÉ

Cours de percussions, balafon et danse africaine

L'association Foliyé propose à la salle des Ajoncs de Marzan des cours de : percussions (djembé, doum-doum), balafon (xylophone traditionnel africain) et de danse pour les ados et adultes. Les cours sont animés par Yann Colinet aux percussions et balafon et par Elodie Blancard à la danse africaine. Tous 2 ont été formés au Mali à Bamako auprès de Amara Kanté (maître de djembé) et Oumou Mariko (danseuse de ballet).

Les cours de danse, accompagnés par des musiciens, se déroulent 2 fois par mois le dimanche de 10h30 à 12h30 ainsi que les cours de balafon de 9h15 à 10h15.

Les cours de percussions, actuellement les jeudis soirs de 20h30 à 21h45 (hors vacances scolaires), seront le vendredi pour la saison 2019-2020 (à confirmer).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour découvrir nos activités lors du forum des associations le samedi 7 septembre 2019 ou à nous contacter : foliye.marzan@gmail.com ou Elodie : 06 47 83 28 86.

MARZ'ARTS

Expo, troc plantes... Une année riche d'activités !

En avril dernier, Martine et son équipe de bénévoles du Cercle Marz'Arts ont organisé le troc plantes de printemps. C'est sous un soleil radieux et dans une grande convivialité que s'est déroulée cette journée autour d'un échange de semis, de plantes et d'arbustes.

Du 26 avril au 1er mai, 8 élèves de l'atelier de peintures de Marz'arts, ainsi que JALY et Philippe GLOAGUEN, leurs maîtres, ont exposé leurs œuvres, dans la salle de l'Office de Tourisme de Damgan (la salle de la médiathèque de Marzan étant indisponible actuellement pour travaux de la mairie).

A vos agendas pour les prochaines manifestations organisées par Marz'Arts !

Le samedi 14 et dimanche 15 septembre prochain : Exposition de peintures, photographies et sculptures – Salle des Ajoncs (salle bleue et rouge).

Le dimanche 20 octobre : Troc plantes d'automne

Le dimanche 17 novembre : Fête de la Soupe au profit de la ligue contre le cancer avec la chorale « Les bateliers de Celac » qui viendront bénévolement vous interpréter des chants de marins. Cette journée mettra également à l'honneur les «soupiers et soupières » qui nous feront déguster leur soupe maison et participeront au concours de la meilleure soupe.

L'ASSOCIATION MARZ'ARTS propose également d'accueillir toutes les personnes intéressées par la peinture, les lundis après-midi de 14h à 17h30/18 h, à la médiathèque. Un artiste peintre aquarelliste et une artiste peintre technique à l'huile viennent régulièrement apporter leurs connaissances aux élèves.

Pour tout contact : P. BEAUBE au 06 75 15 34 65, président ou J.J. BENOIT, trésorier au 06 80 63 83 29

Mail : marzarts56@orange.fr

MIGUEL

Pardon le 1er septembre

Marzan, DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE 2019 PARDON DE MIQUEL, organisé par l'association St Miguel. 10H30 MESSE ; 13 H REPAS ; 19H30 FRICASSEE ; APRES –MIDI : jeux divers, crêpes, café, Promenades en calèche...ANIMATION LES REFRAINS DE GALERNE (Chants de marins)

CLUB DE L'AMITIÉ

Trois équipes au sein du club

Venez partager de bons moments salle des Ajoncs avec le Club de l'Amitié de Marzan.

Ouvert tous les 1er et 3ème mardis du mois de 14h à 17h30.

Activités : Jeux de cartes, jeux de société, arts manuels... Gymnastique tous les mercredis de 10h à 11h

Sorties cinéma, sorties culturelles.

Organisation du marché de Noël ; le marché de Noël 2019 se tiendra le 1er décembre, contact : Martine DUSSART tél 02 99 90 78 93 (présidente)

Retrouvez l'agenda de toutes les animations page 38

ÉVEIL DE L'ENFANT MULTISPORTS

Sport, partage et **découverte** toute l'année !

Encore une belle saison qui s'achève pour l'Eveil de l'Enfant Multisports. Une année riche en sports et en initiations, parcours de motricité, tir à l'arc, ping pong, karaté, sarbacane….grâce à notre animateur préféré Philippe BABIN, diplômé d'état.

Une année riche en évènements variés : notre traditionnelle matinée sportive parents-enfants, le vide-greniers de Noël ; la venue pour nos petits adhérents, à Noël, des clowns Jolie coeur et Pois de senteur accompagnés du Père-Noël en personne, retrouvé près du sapin ; l'accompagnement de la boutique éphémère en janvier dernier ; le Campus Sports pour tous en collaboration avec le Sporting, etc.

Nous tenons à remercier vivement tous nos adhérents pour la confiance qu'ils nous ont de nouveau apporté cette 13e saison et pour leur participation à l'acquisition de nouveau matériel pour les enfants.

Nous vous donnons bien sûr rendez-vous la saison prochaine, dès septembre, pour de nouvelles aventures et beaucoup de surprises… Pour la saison prochaine, l'association l'Eveil de l'Enfant Multisports a réorganisé les séances : les samedis matin seront dédiés à l'Eveil de l'Enfant (3 horaires pour 3 âges, répartis de 9h30 à 12h, de 3 à 5 ans) ; une nouvelle séance ouverte les mercredis matin de 10h30 à 11h30 et les lundis de 17h à 18h, l'association sera toujours accompagnée pour la 5e année par Philippe BABIN.

Si vous souhaitez rejoindre le bureau, L'Eveil de l'Enfant vous accueille avec plaisir ! L'association a toujours besoin de vous, de votre soutien, de vos idées. Grâce à vous nous pourrons aussi organiser de multiples animations.

L'association Eveil de l'Enfant Multisports vous souhaite un bel été plein de joie et vous donne rendez-vous en septembre 2019. Nous serons présents au Forum des associations de Marzan samedi 7 septembre 2019.

Le nouveau bureau a été élu : Frédérique Garmingny, présidente ; Élodie Mouate, secrétaire générale ; Anne Brochu, trésorière. Le bureau et les membres de l'association remercient chaleureusement Marina David et Sophie Trin, cette dernière ayant assuré pendant 9 ans le poste de trésorière.

Contact par email :
eveildelenfant_marzan@yahoo.com

VOS RENDEZ-VOUS

ÉTÉ

Ouverture de votre ludothèque

Votre ludothèque ouvre ses portes au sein de votre médiathèque. Vous pourrez emprunter des jeux parmi la centaine de titres proposés. N'hésitez pas à nous en donner pour élargir le choix.

SAMEDI 6
Apéro'livres

Venez partager vos coups de cœurs livre, CD, film ou spectacle ou tout simplement écouter ceux des autres autour d'un verre et de grignotages. À 10h45.

DU 11 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE

Espace temporaire jeux vidéos

Venez jouer sur grand écran avec la console Switch à une sélection de jeux (sports, danse, musique, aventures, etc.).

JUILLET - AOÛT

SAMEDI 7
Apéro'livres

Venez partager vos coups de cœurs livre, CD, film ou spectacle ou tout simplement écouter ceux des autres autour d'un verre et de grignotages. À 10h45.

MARDI 10
Éveil au livre

Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite Entre 10h et 11h.

SEPTEMBRE

MERCREDI 25
Les P'tits Zartistes

A 15h. Art plastique et bricolage pour les 6-12 ans, réservation recommandée, 1 €.

SAMEDI 28
Atelier jeux

Venez découvrir des centaines de jeux de société (cartes, plateaux, coopératifs, etc.) à votre disposition, pour jouer, essayer, réfléchir, rigoler… passer un bon moment. Pour tous, à partir de 3 ans. De 10h à 12h.

DU 29 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE

Exposition

Exposition « Développement durable » prêtée par la Médiathèque départementale du Morbihan. L'objectif de cette exposition est de sensibiliser à l'état des lieux autant qu'aux outils mis en œuvre pour trouver des solutions adaptées et durables au développement des activités de l'homme.

VENDREDIS 15 ET 22
Informatique pour tous

Proposé par Arc Sud Bretagne. Séance 1 : Acheter et vendre sur Internet. Séance 2 : Se repérer, se cultiver et voyager grâce à Internet. De 16h30 à 19h. Tarif à l'unité 4,30 €. Tarif abonnement (10+1 gratuite) 42,95 €. Tutoriel offert. Inscription au 06 31 28 54 72 ou à tic@arcsudbretagne.fr

OCTOBRE

MERCREDI 30
Les P'tits Zartistes

À 15h. Art plastique et bricolage pour les 6-12 ans, réservation recommandée, 1 €.

NOVEMBRE

SAMEDI 9
Apéro'livres

Venez partager vos coups de cœurs livre, CD, film ou spectacle ou écouter ceux des autres autour d'un verre et de grignotages. À 10h45.

MARDI 12
Éveil au livre

Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite. Entre 10h et 11h.

NOVEMBRE
Atelier recyclage

Semaine européenne de réduction des déchets. Atelier autour du recyclage proposé par Arc Sud Bretagne. Date à préciser.

DU 11 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE
Exposition
Prêt de l'exposition « Coup de jeune sur le polar » par la Médiathèque départementale du Morbihan. Pour les 8-15 ans. Le roman policier a pris une importance légitime dans l'édition pour la jeunesse. Cette exposition propose de découvrir cet univers à travers quatre grandes thématiques : l'énigme, l'aventure, mystérieuse, le «noir», le suspense.

MARDI 22
Éveil au livre
Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite. Entre 10h et 11h.

OCTOBRE

MARDI 1er
Éveil au livre
Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite. Entre 10h et 11h.

SAMEDI 26
Atelier jeux
Venez découvrir des centaines de jeux de société (cartes, plateaux, coopératifs, etc.) à votre disposition, pour jouer, essayer, réfléchir, rigoler… passer un bon moment. Pour tous, à partir de 3 ans. De 10h à 12h.

DU MERCREDI 2 AU SAMEDI 26
Exposition
Exposition « Le Morbihan s'envole » prêtée par les Archives départementales du Morbihan. À travers les vues aériennes du fonds Lapie, l'exposition invite à la découverte du Morbihan entre 1955 et 1962. La reconstruction du département, les opérations de remembrement et les débuts du tourisme de masse sont tour à tour évoqués.

MERCREDI 27
Les P'tits Zartistes
À 15h. Art plastique et bricolage pour les 6-12 ans, réservation recommandée, 1 €.

MARDI 3
Éveil au livre
Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans. Entrée libre et gratuite. Entre 10h et 11h.

SAMEDI 7 AU SAMEDI 21
Vente de livres
Vente de revues, livres, CD et DVD (de 0.20 € à 1 €).

MERCREDI 18
Les P'tits Zartistes
À 15h. Art plastique et bricolage pour les 6-12 ans, réservation recommandée, 1 €.

DÉCEMBRE

SAMEDI 30
Atelier jeux
Venez découvrir des centaines de jeux de société (cartes, plateaux, coopératifs, etc.) à votre disposition, pour jouer, essayer, réfléchir, rigoler… passer un bon moment. Pour tous, à partir de 3 ans. De 10h à 12h.

DÉCEMBRE
Rencontre dédicace avec Abbie
Date à préciser. Abbie vient dédicacer son livre *Plus bas que terre* (éditions Cherche Midi). A 14 ans, Abbie avait tout pour elle mais un événement brise ses ailes : son père fait la une des journaux pour avoir trempé dans une sale affaire. Abbie va sombrer. L'anorexie mentale, les insultes, les coups, le harcèlement scolaire, les sévices sexuels, la jeune fille dégringole jusqu'aux bas-fonds. Abbie s'est battue vingt ans pour vaincre l'acharnement. Un témoignage poignant, magnifiquement écrit.

L'agenda

JUILLET

Samedi 6
Bal populaire, repas et feu d'artifice - Garde du Pont Football (salle de sports)

Dimanche 14
Concours de boules - Amicale des boulistes

Samedi 20
Collecte de Sang - EFS (salle polyvalente)

SEPTEMBRE

Dimanche 1er
Kermesse - Association de Saint Miguel (Miquel)

Samedi 7
Forum des Associations - Salle des sports

Samedi 14 et Dimanche 15
Expo Artistes - Cercle Marz'Arts (Salle des Ajoncs)

Dimanche 15
Concours de boules - Amicale des Boulistes

OCTOBRE

Samedi 5
Sortie boulistes - Amicale des boulistes (salle rouge)

Samedi 5
Repas - APEL Saint Gildas

Samedi 19
Repas et Assemblée - GP Cyclo (salle polyvalente)

Dimanche 20
Troc plantes - Marz'arts (Place Saint Pierre)

Vendredi 11
Calendrier des Fêtes 20h - Salle du 12 juillet

Samedi 12
Repas - En avant les p'tits loups (salle polyvalente)

NOVEMBRE

Samedi 9
Repas CCAS - Salle polyvalente

Dimanche 17
Fête des Soupes - Marz'arts (salle polyvalente)

Dimanche 24
Vide-greniers - Eveil de l'enfant multisports (salle des sports)

DÉCEMBRE

Dimanche 1er
Marché de Noël - Club de l'Amitié (salle polyvalente)

Samedi 14
Arbre de Noël - Eveil de l'enfant multisports (salle bleue)

IMPORTANT

Les inscriptions au calendrier des fêtes ne dispensent pas les associations de confirmer les réservations de salles en Mairie.

Elles doivent fournir à chaque réservation une caution et une attestation d'assurance.

État civil

NAISSANCES

07/12/2018 Martin MALARY 14 rue des Ajoncs

24/12/2018 Anna HOYET Kertuy

08/01/2019 Louise DEGRES Bois Marzan

23/02/2019 Basile ROCHE Kerrio

16/03/2019 Thiago VAILLANT 1 Domaine de Bodiston

31/03/2019 Yvann PHILIPPE ESCATS Pouran

20/04/2019 Nora BREGAIN 11 impasse du Saphir

05/05/2019 Pacôme TALBOURDET 9 Hameau de Kercoët

DÉCÈS

09/12/2018 Monique RYO veuve de Alexis RYO 11 Casprais

29/12/2018 Annick BAHUAUD épouse de Jean-François LE COINTE Bois-Marzan

06/05/2019 Jean-François LE BIHAN Marguérigo

24/05/2019 Michel PRIVÉ époux de Viviane PAYOT 8 Lotissement Les Mimosas

13/06/2019 Paulette ALLAIN épouse de Jean LE CLAIRE 28 Bodilan

20/06/2019 Joseph JÉHANNO veuf de Paulette DALINO Guesperde

29/06/2019 Jean LE CLAIRE veuf de Paulette ALLAIN 28 Bodilan

Certains actes ne sont pas indiqués conformément au souhait des familles.

HORAIRES Une déchetterie près de chez vous

Eté

1er avril au 30 septembre

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h30	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h30
Mercredi	9h-12h30 13h30- 18h30	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	9h - 12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30- 18h30	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	9h-12h30 13h30-18h30	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30
Samedi	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30	9h-12h30 13h30-18h30

Hiver

1er octobre au 31 mars

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h -12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30- 17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h - 12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30- 17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30- 17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

4 déchetteries

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Le Guerno
02 97 42 81 12
Rue Saint-Michel

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lin

Péaule
02 97 42 96 64
Théra

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande

COVOITURAGE OuestGo

Vous souhaitez essayer le covoiturage ? rien de plus simple, il suffit de vous rendre sur Ouestgo.fr, la plateforme régionale totalement gratuite et qui vous permettra de trouver des covoitureurs empruntant le même trajet que vous le matin.

ouestgo.fr met en relation gratuitement les covoiturreurs et propose de nombreuses fonctionnalités :

- Covoiturages du quotidien (domicile-travail,loisirs)

- Covoiturages événementiels pour se rendre sur les événements du Grand Ouest

- Covoiturages solidaires pour faciliter la mobilité des publics en recherche d'emploi ou les personnes isolées

Ouestgo.fr permet également aux entreprises de créer et d'animer une communauté à leurs couleurs. L'association éhop, partenaire d'Arc Sud Bretagne, anime les inscrits et les communautés, renseigne les covoiturreurs, répond aux questions et pousse les mises en relation.

Une question ? Un doute ? Appelez éhop au 02 99 35 10 77 ou rendez-vous sur http://ehopcovoiturons-nous.fr

Pour vous inscrire et covoiturer : https://www.ouestgo.fr/

MAIRIE

La mairie de Marzan vous accueille temporairement, pendant la durée de ses travaux de rénovation et d'extension, dans les locaux attenants à la médiathèque, rue de la Gare. Merci de votre compréhension.

Marz'en pratique

MAIRIE
La mairie de Marzan vous accueille selon les horaires suivants. Lundi : 8h30-12h. Mardi : 8h30-12h - 14h-18h. Mercredi : 8h30-12h. Jeudi : 8h30-12h - 14h-18h. Vendredi : 8h30-12h - 14h-18h. Samedi : 8h30-12h.

LA POSTE
Marzan dispose d'une agence postale dont les locaux et le personnel sont gérés par la commune. Elle propose les services d'un bureau de Poste classique. Lundi au samedi 9h30-12h30.

MÉDIATHÈQUE
L'équipe de la médiathèque est heureuse de vous accueillir tous les lundi 16h-18h, mardi 16h30- 18h, mercredi 10h-12h / 13h30- 18h, vendredi 16h-19h et samedi 9h30-12h.

MARCHÉ
Marché tous les dimanches matins, de 9 h à 13 h, place de la Fontaine. Les exposants du marché vous proposent une vente de fruits, légumes, produits divers, etc.

Numéros utiles

GENDARMERIE DE NIVILLAC
28 Clos des Métairies – 56130 Nivillac
Tél. 17 ou 02 99 90 61 06

POMPIERS
Zone Artisanale des Métairies – 56130 Nivillac
Tél. 18 ou 112

PERMANENCE DES SOINS
En cas de fermeture des cabinets médicaux, le centre d'accueil et de permanence des soins vous oriente.
Tél. 02 97 68 42 42

EN CAS D'URGENCE, LE SAMU 56
Tél. 15 ou 112

HÔPITAL
2 rue de la Piscine – 56130 Nivillac
Tél. 02 23 10 10 00

AMBULANCES TAXI MARZAN
Sarl Breizh Ambulances
13 impasse du Saphir – 56130 Marzan
Tél. 02 99 90 88 60 ou 06 82 00 86 04

CENTRE ANTIPOISON
CHU Pontchaillou - 2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes Cedex
Tél. 02 99 59 22 22

ENEDIS (DÉPANNAGE)
Tél. 0 810 333 356

FRANCE TELECOM
Dépannage – SAV de la ligne : 10 13
Service Clients : 10 14
Service Assistance : 39 00

VEOLIA EAU
Service Client/Service Urgence
Tél. 0 969 323 529